

ACP
CHABLIS
AV.VAN OVERBEKE/ LA REFORME
1083 BRUXELLES
N° BCE : 0889.022.420

c/o Citya Bruxelles S.A.
Agence Basilix Agentschap
Rue de la Technologie – 11 D
B-1082 Bruxelles - Brussel
N° BCE : BE 0430.800.556

Lot : 40 5.6	N° Client	0000121913
Date document		13/05/2025
Date d'échéance		28/05/2025
Q-P Fds de roulement		436,44 €
Q-P Fds de réserve		373,17 €

Le 13/05/2025

Décompte 01/03/2024 - 28/02/2025

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Si la situation de votre compte présente un solde ouvert, celui est mentionné dans la partie gauche du cadre repris ci-dessous et est totalisé avec le montant de votre appel de provisions, de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété.

Si votre compte s'avère créditeur (montant « A recevoir »), et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** la communication structurée renseignée dans les « Instructions pour votre paiement » et ce, **avant** la date d'échéance.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.

N.B. : La ventilation entre les charges « locataires » et « propriétaires », est communiquée à titre indicatif, suivant l'usage et sans préjudice du contrat de bail conclu entre les parties. Le propriétaire demeure seul responsable du paiement de la totalité des charges. En aucun cas, le syndic n'interviendra en cas de différend entre le propriétaire et le locataire.

Comptabilité

PITISCI Frédéric

Tél : 02/465.38.85

Mail : fpitisci@citya-belgium.be

Pour plus d'informations, consultez le site internet de votre copropriété en suivant le chemin d'accès suivant : <https://www.nexity-belgium.be/> => MON ESPACE CLIENT SYNDIC => Votre agence Lamy

Votre login :

Votre Password :

Instruction pour votre paiement

Total décompte(s) ci-joint(s)

-122,28 €

ACP CHABLIS

Solde au 12/05/2025¹

293,16 €

IBAN : BE71 0689 3346 4369

BIC : GKCCBEBB

A payer à la copropriété

170,88 €

Communication : +++000/0121/91381+++

¹ Date dernière mise à jour banque

Facture n°	2178	Lot	40 5.6 0000121913	
------------	------	-----	-------------------	--

Décompte 01/03/2024 - 28/02/2025

Cpt. Rubrique de répartition	A répartir	Tantièmes	Prorata	Q-P TVAC
1-000 SERVICE DE NETTOYAGE	28 072,00	162 / 10000		454,76
1-100 DEPENSES COURANTES GENERALE	10 627,63	162 / 9060		190,04
1-200 FRAIS ASCENSEUR	6 358,85	162 / 10000		103,01
1-300 FRAIS DE GESTION	16 930,70	162 / 10000		274,28
1-500 FRAIS JARDIN	1 542,75	162 / 9060		27,59
2-000 FRAIS PROPRIETAIRES	32 491,03	162 / 10000		526,37
				1 576,05
7-970 REMB PROVISIONS MENSUELLES	-105 000,00	162 / 10000		-1 701,00
				-1 701,00

Légende	Total lot	-124,95
---------	-----------	---------

- 1. Frais "locataires"
- 2. Frais "propriétaires"
- 3. Exécution décision(s) AG
- 4. Frais privatifs "locataires"
- 5. Frais privatifs "propriétaires"
- 6. Appel de provisions ou de fonds
- 7. Remboursement de provisions ou de fonds

Facture n°	2135	Lot	52 K09 0000121913	
Décompte 01/03/2024 - 28/02/2025				

Cpt. Rubrique de répartition	A répartir	Tantièmes	Prorata	Q-P TVAC
1-000 SERVICE DE NETTOYAGE	28 072,00	1 / 10000		2,80
1-200 FRAIS ASCENSEUR	6 358,85	1 / 10000		0,65
1-300 FRAIS DE GESTION	16 930,70	1 / 10000		1,69
1-400 MAINTENANCE GARAGES	2 108,18	1 / 940		2,24
2-000 FRAIS PROPRIETAIRES	32 491,03	1 / 10000		3,25
				10,63
7-970 REMB PROVISIONS MENSUELLES	-105 000,00	1 / 10000		-10,50
				-10,50

Légende

- 1. Frais "locataires"
- 2. Frais "propriétaires"
- 3. Exécution décision(s) AG
- 4. Frais privatifs "locataires"
- 5. Frais privatifs "propriétaires"
- 6. Appel de provisions ou de fonds
- 7. Remboursement de provisions ou de fonds

Total lot	0,13
-----------	------

Facture n°	2218	Lot	97 P38 0000121913		
Décompte 01/03/2024 - 28/02/2025					
Cpt. Rubrique de répartition		A répartir	Tantièmes	Prorata	Q-P TVAC
1-000 SERVICE DE NETTOYAGE		28 072,00	20 / 10000		56,14
1-200 FRAIS ASCENSEUR		6 358,85	20 / 10000		12,71
1-300 FRAIS DE GESTION		16 930,70	20 / 10000		33,86
1-400 MAINTENANCE GARAGES		2 108,18	20 / 940		44,85
2-000 FRAIS PROPRIETAIRES		32 491,03	20 / 10000		64,98
					212,54
7-970 REMB PROVISIONS MENSUELLES		-105 000,00	20 / 10000		-210,00
					-210,00

Légende	Total lot	2,54
---------	-----------	------

- 1. Frais "locataires"
- 2. Frais "propriétaires"
- 3. Exécution décision(s) AG
- 4. Frais privatifs "locataires"
- 5. Frais privatifs "propriétaires"
- 6. Appel de provisions ou de fonds
- 7. Remboursement de provisions ou de fonds